CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E73153** **VALABLE JUSQU'AU** **07/02/2027**

ÉDITÉ LE **23/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2020
Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 51989/2006B00507

Siret : **490 906 104** **00024**

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8206921

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 55 192 333

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 55 192 333

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **ETABLISSEMENTS ROUX GERALD**

7 RUE DU PUITS CAMILLE
BP 30721
42950 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Téléphone : 04 77 53 49 39 **Fax :**
Portable : 04 77 53 49 39

Site Internet :
E-mail : roux-bureau@etsrouxg.fr

Responsabilité légale :
ROUX GÉRALD PRÉSIDENT

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	24/11/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	24/01/2024
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	17/11/2026
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	24/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	17/11/2026
o Poêle ou insert bois	17/11/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.